

ECURIE MALOBA

CENTRE DE CRÉATION ET D'ÉCHANGES CULTURELS

B.P. 12794 KIN 1
KINSHASA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CONTRIBUTIONS AU PROCESSUS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

ISSUES DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES LOCAUX,
ENQUÊTES, SONDAGE, ATELIERS ORGANISÉS
DANS LES COMMUNAUTÉS URBAINES DE KINSHASA

AVRIL 2003

INTRODUCTION

Les présents déclaration et plan d'action sont le résultat d'une longue et vaste période d'études, enquêtes et sondages qui ont été initiés et menés par le centre de création et d'échanges culturels, ECURIE MALOBA par son programme spécial « Société de l'Information » arrêté spécialement comme source des contributions au processus du sommet.

Le programme a été mené du 14 Août 2002 à Avril 2003, soit 8 mois de travaux. Limité par les moyens financiers le programme n'a pu couvrir que la seule ville de Kinshasa avec ses 24 communes.

Ont été organisés :

- un état de lieux des NTIC en RDC
- un sondage grand public
- conférences débats, ateliers et séminaires de réflexion sur la SI

Nous tenons à remercier par ici toutes les personnes et institutions qui ont bien voulu contribuer bénévolement à ce travail. Nous citons : la ville de Kinshasa, les communes de Kinshasa, les écoles de Kinshasa, les groupes et mouvements des jeunes des NTIC, les groupements des jeunes des paroisses, les ingénieurs statisticiens de l'institut des Statistiques de Kinshasa, les étudiants en informatique des instituts supérieurs de Kinshasa, pour leur sens du bénévolat et volontarisme. Toutes les institutions, sociétés ONG, associations et entreprises enquêtées dont la collaboration a rendu possible et facile l'aboutissement des ces travaux.

Nous remercions ici très respectueusement tous nos partenaires financiers dont la contribution financière a permis la réalisation effective des tous les travaux.

Chapitre 1. COMMENTAIRES SUR LES TRAVAUX ET DOCUMENTS DE BASE ISSUS DU PREPCOM 2

Nous remercions tous les acteurs qui par leur dévouement à servir et canaliser l'avènement de la Société de l'information ont pu aboutir à rassembler nos desiderata dans tous leurs travaux. Les travaux et documents de base issus du prepcom 2 nous présentés sont en général le reflet de notre volonté et perspective de la Société de l'information. Cependant quelques points et détails quant à notre jugement n'ont pas bénéficié d'un vrai examen soit qu'ils ont été carrément oubliés.

En quelques points se trouvent ici soulevés quelques concepts qui n'ont pas rencontré notre approbation.

Nous agréons le principe selon lequel :

1. La Société de l'information devra être inclusive où l'égalité des chances, la justice seront données à toutes les populations de la terre sans distinction de sexe, de race ni de religion.
2. Que le Sommet mondial sur la société de l'information est une chance historique et unique d'aider l'humanité entière à aplanir les aspérités de l'inégalité, de la pauvreté et de la misère pour un accompagnement inclusif du développement à l'échelle mondiale.

Nous regrettons cependant :

1. Que les rapports des documents n'aient profondément évoqué la dimension de la politique internationale par rapport à l'avènement de la Société de l'information. La révision des politiques de collaboration multilatérale est un atout majeur à l'aide à la réduction de la fracture numérique. La même question de la politique internationale influence beaucoup sur la bonne gouvernance. Les États africains ont indubitablement besoin de la bonne gouvernance pour orienter leur développement.
2. Que la question de l'Énergie sous toutes ses formes n'aient été envisagée profondément. L'Énergie est indispensable au déploiement de toute infrastructure. Énergie électrique constitue par exemple un problème d'infrastructure majeur et une entrave à l'avènement de la Société de l'information en Afrique. Le sommet devra réserver un chapitre pour ce problème dans le processus du sommet.

Chapitre 2. PROPOSITION DE DECLARATION

A. Préambule

Nous avons remarqué après notre enquête que le retard de l'expansion des NTIC en République démocratique du Congo est, hormis les problèmes liés au niveau de vie d'une population, lié à :

- l'ignorance des avantages qu'elles procurent quand elles sont appropriées, de ce qu'elles peuvent apporter à une entreprise, un gouvernement à une nation dans la relance économique
- la peur et les préjugés que l'on a du coût souvent exorbitant des PC et autres matériels alors que bien de fois l'institution concernée a bien les possibilités de s'en procurer et ainsi maximiser ou augmenter sa rentabilité et sa productivité.
- Le manque de la formation adaptée et efficace des ressources humaines, dans le cas où elle existe, le coût de la formation est inaccessible aux gagne-petit qui pourtant représente la majorité de la population. En guise d'illustration, aucun établissement d'enseignement des LINUX à Kinshasa seule une entreprise privée qui la dispense à 300 \$ US, soit 15 fois le salaire d'un fonctionnaire de l'administration publique.
- L'absence des formateurs formés et spécialisés.

B. Conceptions communes

1. La société de l'information doit reposer sur le principe de l'égalité des tous et de la liberté d'expression où tout citoyen quel que soit le coin du monde où il se trouve, quelle que soit son origine, quelle que soit son appartenance ethnique, quelle que soit sa race serait libre d'être informé et d'informer.
2. Elle doit être celle qui devra face à la globalisation préserver le patrimoine culturel de chaque peuple. Elle doit donc être respectueuse des cultures et mœurs de chaque peuple, donner ou offrir les possibilités à chaque culture de demeurer et non de disparaître, laisser libre choix à chaque peuple de promouvoir sa culture. Aussi longtemps que les cultures autochtones ne se retrouveront pas dans le processus, nous ne croyons pas aux avantages que pourrait générer l'avènement d'une telle société. Si l'un des enjeux du SMSI est entre autres de lutter contre la pauvreté et l'appauvrissement géométrique dû à la fracture numérique, alors le Sud ne devra pas perdre sa culture. Le sommet devra donc être conduit dans le sens où une place lui est donnée dans le concert des nations.

3. La Société de l'information devra s'accompagner dans son avènement d'un processus de révision des politiques et lois internationales dans le sens du renforcement de coopération multilatérale et de la facilitation de la circulation des biens et des personnes de la même manière que l'information devra être facilitée à circuler.
4. L'impact ou l'impulsion que les NTIC peuvent donner au processus d'un développement durable africain est tributaire de prime abord de la bonne gouvernance. La question devrait être de rechercher comment lutter pour que l'Afrique acquière une politique de bonne gouvernance. La communauté internationale, en particulier les grandes puissances devront d'abord commencer à manifester leur bonne volonté dans la gestion de la politique internationale. La politique de deux poids deux mesures a plusieurs fois démontrée la mauvaise foi des grandes puissances dans la politique internationale.
5. L'avènement de la Société de l'information présente plus des désavantages et dangers pour l'Africain qu'on n'en croit. Elle risque d'enfoncer davantage l'Afrique dans la pauvreté. Le sommet mondial ne sera bénéfique pour l'Afrique que dans la mesure où elle devra démontrer comment enclencher un processus de réduction de la pauvreté que tous les autres mécanismes antérieurs n'ont fait.
6. Le sommet mondial doit aider toute la communauté internationale à prendre réellement conscience et du danger et des avantages de la société de l'information. De la même manière toutes les nations ont pris conscience du SIDA et ont toutes arrêté des plans nationaux de lutte contre cette maladie, de la même manière les nations et la communauté internationale devront adopter à l'issue de la première phase du sommet des plans nationaux et internationaux de vulgarisation des conclusions de la Société de l'information sous toutes ses formes.
7. Nous pensons que des sommets nationaux devraient s'organiser avec tous les acteurs locaux pour une orientation collective et non exclusive des paramètres locaux et une analyse et perception réaliste des problèmes auxquelles il faut faire face.
8. Nous militons pour la création par les états africains d'un fond africain des inforoutes financé par ces mêmes états et dont la gestion peut être confiée au NEPAD.
9. Les états africains devront inclure désormais dans leur budget un poste spécial pour la promotion des NTIC, assoupir les frais douaniers sur les

matériels NTIC à utilité publique ne fut-ce que pour la période d'interphase Genève – Tunis et enfin, définir des politiques spéciales et privilégiées applicables pendant l'interphase sur les NTIC au niveau national en consultation avec les acteurs locaux.

10. La seconde phase (Tunis) devra être un sommet d'évaluation de l'état d'avancement des applications des décisions et plans de la première phase, ainsi déterminer les difficultés rencontrées et envisager les voies de solutions.

C. Principes fondamentaux

1. Infrastructure de l'information et de la communication

- Nous ne pouvons prétendre à l'avènement d'une société de l'information que par l'observance du principe de la participation inclusive et active de tous les acteurs à tous les niveaux, soient-ils les pouvoirs publics, les secteurs privés, la société civile, les ONG... La société de l'information est une société globalisante qui implique, moins qu'on le pense, la participation de tous ;
- L'infrastructure à mettre en place devra d'abord partir, avant de penser tout d'abord aux infrastructures directement liées aux NTIC, de la réhabilitation des infrastructures préalables, cas de l'Afrique. Nous parlons ici de l'Énergie qui doit recevoir une attention particulière. À titre exemplatif, l'énergie demeure encore un réel problème loin d'être acquis en Afrique. Seule une poignée des gens sont alimentés en énergie... si peu que plus de ¾ de nos pays ne peuvent prétendre à une connexion à l'Internet permanente faute d'énergie. Le sommet devra lancer un vibrant appel à tous les acteurs concernés dans la production d'énergie d'adopter ensemble avec tout le sommet un plan sur cette problématique qui du reste est cruciale ;
- La société de l'information devra aboutir à un accès et un partage universel et équitable des outils;
- L'infrastructure devra bénéficier d'un assouplissement des politiques financières et fiscales par la levée des obstacles réglementaires politiques et financiers dans chaque pays;
- La réduction des coûts des outils de l'information et de la communication est susceptible d'aider la réduction de la fracture numérique. Elle devra donc être analysée minutieusement. Une politique tarifaire devra être arrêtée à cet effet ;
- Le développement de l'infrastructure devra considérer toutes les personnes avec des mécanismes intégrant les personnes vulnérables et défavorisées telles que les femmes, les enfants, les handicapés.

2. Accès à l'information et au savoir

- Les sociétés de développement devront d'une part, inclure considérablement dans leur création des logiciels les fonctionnalités des versions antérieures et accroître la compatibilité dans les nouvelles. Et d'autre part, multiplier et diversifier la production des logiciels libres d'utilisations dans les populations défavorisées ;
- Le développement des applications qui tiennent compte de la problématique que pose l'intégration des personnes avec handicap dans les NTIC. Des applications devront être développées pour ce cas marginalisé. Développer une approche d'encadrement des sourds, des aveugles et autres formes de handicap. Des matériels adaptés à cette couche des personnes ;
- Dans son approche de l'accès à tous, la société de l'information devrait aussi considérer le revers de la médaille que représentent les désavantages ou les antivaleurs qui naissent du développement des applications des NTIC en particulier dans la jeunesse. Le SMSI doit proposer et résoudre le problème de la dépravation des mœurs occasionnées par les NTIC. Aujourd'hui, les NTIC constituent un défi énorme et indéniable aux cultures et mœurs d'un certain nombre des peuples. En Afrique la nudité est sacrée et ne peut donc pas être exposée, aujourd'hui rien de plus choquant que de constater les jeunes africains qui au lieu de bénéficier des NTIC, en sont plutôt devenus victimes ; de plus en plus ce sont les moins jeunes dont l'âge va jusqu'à 8- 9 ans qui connaissent toute la gamme des sites pornographiques. Ce comportement lance un affront considérable et dangereux à la Société africaine si peu que beaucoup ne veulent plus envoyer des enfants au net ? Le sommet ensemble avec la communauté internationale doit analyser ce problème et développer des mesures de sécurisation des contenus à diffuser sur le NET, développer des applications qui restreindront et empêcheront les moins de 18 ans à ce danger.

3. Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile

- Les Etats africains devront impérativement associer tout le monde sur le plan national dans la mise en œuvre des stratégies nationales de vulgarisation des NTIC ;
- Les Etats doivent adopter des mesures de promotion des investissements cohérents et souples dans le sens de faciliter l'investissement dans l'information et communication ne fut-ce que pour l'interphase Genève – Tunis.
- Nous appelons les grandes firmes et sociétés à étudier les possibilités d'investissement en Afrique. Nous demandons à Microsoft, Intel, Novel,

AMD et toutes les autres maisons fabricants des hardware et softwares d'ouvrir des vraies industries de fabrication de hardware et software, des points de ventes, de représentations de leurs firmes au Sud, utilisant la main d'œuvre locale. Cela constituera un moyen efficace d'intégration du Sud à palper les NTIC quand il sait que c'est lui –même qui les produit. Ce sera aussi le cadre par excellence de transfert de technologie, du savoir-faire et un vrai appui technique. La proximité que la création d'industries localement produit, contribuerait à réduire ainsi les frais douaniers, à diminuer la pénurie des matériels. Aussi longtemps que les usines resteront l'apanage du Nord, le mythe sur les NTIC serait loin d'être défié.

4. Renforcement des capacités

- La formation de ressources humaines par le renforcement de la coopération et de la collaboration multilatérale à travers l'adoption d'une politique des bourses de formation spécifique pour les pays en développement ;
- Les pouvoirs publics doivent développer et insérer des programmes d'enseignement et cours spécialisés dans les programmes scolaires dès l'école primaire jusqu'au supérieur. Au niveau supérieur le développement des facultés spécialisées dans l'enseignement des NTIC ;
- Le sommet devra aussi adopter un plan d'appui matériel de taille avec un programme de recyclage des matériels..

5. Diversité culturelle et linguistique

La société de l'information doit en aucun cas contribuer à la valorisation d'une culture au détriment des autres. Elle doit au contraire préserver le patrimoine de tout peuple. Le transfert de technologies doit laisser à chaque peuple le développement des contenus propres adaptés à la culture locale (langue, coutume et mœurs)

6. La dimension éthique des TIC

Les NTIC ne doivent pas aider l'apparition d'une société où il n'existe plus aucun respect à la vie. Des mesures de réglementations et censures de la production des contenus doivent être arrêtées.

7. Coopération internationale

- La transition entre Genève et Tunis devra résulter en des mesures de création d'institutions de formation ou de renforcement de la capacité des

ressources humaines et matérielles de différentes régions. Nous proposerons la création des centres pilotes, si pas un réseau, dans les 5 régions ci-après : Afrique du Nord, de l'ouest, de l'Est, centrale et australe. Les centres pilotes peuvent, être accueillis par les acteurs dynamiques existant dans chaque région, ils devront être dirigés par un comité constitué des membres des associations de la région. Les objectifs de cette décentralisation seront de tenter de résoudre les problèmes soulevés par les différents acteurs au niveau régional. Les centres pilotes devront être des points spécialisés dans la formation des formateurs dans les NTIC indisponibles ou difficiles d'acquisition dans la région. Les centres pourront aussi avoir mandat de diriger le processus d'application de la déclaration finale et du plan d'action qui seront adoptés à l'issue de la Phase I du sommet de Genève.

8. Divers

Il faut donc, de la même manière que la communauté internationale s'est levée pour combattre le VIH et récemment la fièvre atypique, qu'elle se lève et mette en place des vastes campagnes de sensibilisation, vulgarisation, démonstration des avantages des NTIC quand elles sont appropriées.

Chapitre 3. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION

1. Infrastructure de l'information et de la communication

- L'infrastructure devra être ouverte et accessible à tous. Elle doit à cet effet être accueillie par les Etats comme une restructuration positive des outils d'information et communication. Vu son importance capitale elle devra être aussi diversifiée qu'adaptée aux réalités de chaque peuple ;
- Des plans nationaux d'aménagement et réhabilitation des infrastructures traditionnelles (voies routières, téléphone, la télévision...) doivent être arrêtés pour préparer l'avènement de celles modernes ;
- Un programme africain d'accompagnement et de financement de l'infrastructure de la société de l'information conduit par le NEPAD devra résulter du sommet ;

2. Accès à l'information et au savoir

De la même manière que les bibliothèques sont développées dans la plupart des pays et donnent un accès démocratique à la lecture, de la même manière l'accès aux NTIC devra être développé et démocratisé. Les pouvoirs publics ainsi que tous les acteurs sont appelés à définir des conditions souples en vue d'une mobilisation d'un grand nombre de personnes.

3. Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile

- La société de l'information n'est ni l'affaire des Etats, ni du secteur privé, ni de la société civile, mais une affaire de tous. Elle implique donc la considération et l'association de tous les acteurs ;
- Les Etats par contre doivent comprendre leur rôle primordial de facilitateur et d'arbitre dans le changement vers la société de l'information. Dans ce sens qu'ils doivent s'engager et motiver tous les acteurs dans la réalisation des projets aboutissant à la société de l'information.
- Le NEPAD ne devrait en aucune manière être l'affaire que des pouvoirs publics, il devra plutôt reposer et utiliser la société civile dans la formulation et mise en place des ses stratégies.
- Que le secteur privé s'engage activement à déployer un important investissement dans les NTIC en Afrique par la création des usines, entreprises de fabrication des matériels localement cassant ainsi le mythe de l'importation. Quand un ordinateur est produit localement il paraît un peu plus ordinaire et normal à l'utilisation que lorsqu'il est importé.

- Que les Etats revoient les lois de code des investissement dans chacun des pays particulièrement pour les NTIC et cela dans le sens de la facilitation des investissements et transactions commerciales.

4. Renforcement des capacités

- Le renforcement de la lutte contre l'analphabétisme doit avoir une place importante, l'éducation de base doit être obligatoire et subventionnée avant de prétendre alphabétiser avec les NTIC, il n'est des taches plus difficiles que de faire comprendre les enjeux des NTIC à un peuple qui ne sait lire ni écrire. Que des mesures soient également prises sous l'égide de l'UNESCO dans ce domaine.
- Le développement et la multiplication des bourses de formation et stage pour les pays moins avancés comme moyens de transfert de technologies ;
- La coopération multilatérale doit être renforcée et étendue pour des échanges des expériences et de connaissances.

5. Créer un environnement propice

Le sommet devra aider l'adoption des mesures de révision du cadre économique, social et politique favorisant tous les acteurs. Pour cette période critique qui doit entériner de l'avènement d'une société de l'information bienfaitrice seul un environnement représentatif des desiderata des tous les acteurs peut aider la réalisation des objectifs à s'assigner au sommet.

6. Des applications orientées des TIC

L'usage des NTIC devra être intégré dans tous les domaines de la vie. Cette intégration devra prouver le sens de l'amélioration qu'elle procure aux utilisateurs. A ce stade un vaste travail est ouvert pour tous les acteurs africains dans la revalorisation et production des patrimoines locaux.

7. Diversité culturelle et linguistique

La société de l'information devra considérer la dimension culturelle de chaque peuple. Dans ce sens, la production des contenus devra être aussi diversifiée que possible en langues et mœurs. C'est pourquoi chaque peuple doit bien s'approprier les NTIC afin de les intégrer dans sa vie et ses habitudes.

8. Politique internationale

Nous plaidons pour une politique internationale sincère et honnête, qui respecte la souveraineté des Etats, qui donne les mêmes chances au

développement à toutes les nations. Une politique au service des intérêts des peuples et non des chefs d'Etat. Car la société de l'information concerne le bien-être des populations. Il faut donc une volonté commune et une bonne foi dans l'accompagnement du Sud au développement.

*Travail effectué par le secrétariat de l'Ecurie MALOBA
Sous la supervision de Guy LUZITU, Administrateur.*